



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

parcs naturels

Question écrite n° 130827

Texte de la question

Mme Geneviève Fioraso attire l'attention de M. le ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur le projet de décret soumettant les chartes de parcs naturels régionaux à l'obligation d'une évaluation environnementale. Alors même que l'objectif prioritaire des parcs est de préserver l'environnement, qu'ils sont soumis à un cadre rigoureux pour leur classement et leur renouvellement, et que la mise en oeuvre de leur charte est soumise à une évaluation en continu, la Fédération des parcs naturels régionaux de France estime que la consultation du Conseil général de l'environnement et du développement durable n'est pas nécessaire. C'est sans compter que le principe qui laisse supposer que les chartes de parcs, dont l'un des premiers objectifs est de protéger le patrimoine naturel, culturel et paysager, auraient des effets négatifs sur l'environnement nécessitant une évaluation environnementale est tout à fait contestable. Aussi, dans un souci de simplification des procédures et actes administratifs, et pour éviter la mobilisation de nouveaux moyens financiers dans le contexte économique actuel, elle lui demande de ne pas soumettre les chartes des parcs naturels à l'obligation d'évaluation environnementale et de les exclure du champ d'application du décret.

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Fioraso](#)

Circonscription : Isère (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130827

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2012, page 2369

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)